

ORDRE DU JOUR

1. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Décision administrative, pour information (n°48/2018)
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 novembre 2018

2. FINANCES

- Demande subvention pour la seconde tranche des travaux de réhabilitation de la Maison de Pays au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)
- Demandes de Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (D.S.I.L.) dans le cadre du contrat de ruralité :
 - o pour la réhabilitation de la base aviron du lac de Saint-Cassien
 - o pour la création de la Maison de Santé de Bagnols-en-Forêt
- Autorisation de signature de la convention Mission locale Dracénie-Verdon
- Budget principal : décision modificative n°2 (annule et remplace la délibération du 13 novembre 2018)
- Fixation des montants des attributions de compensation définitives pour 2018 suite au rapport de la C.L.E.C.T. du 27 septembre 2018
- Budget principal : autorisation du Président à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif
- Budget annexe des déchets ménagers et assimilés : autorisation du Président à mandater avant le vote du budget primitif
- Budget annexe Assainissement Non Collectif : autorisation du Président à mandater avant le vote du budget primitif
- Autorisation du Président à signer le marché d'entretien et de nettoyage des bâtiments intercommunaux
- Transports scolaires 2018-2019 : remboursement de frais d'inscription 2018-2019

3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Modification du règlement de service de l'assainissement non collectif

4. DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- Autorisation de signer l'avenant de transfert du marché de prestation de services entre la C.C.P.F. et la S.P.L. du Vallon des Pins
- Autorisation du Président à signer le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles
- Autorisation du Président à signer le marché de collecte des Points d'Apport Volontaire (P.A.V.)

5. CULTURE

- Approbation du budget prévisionnel 2019 du réseau MEDIATEM

6. RESSOURCES HUMAINES

- Information du conseil communautaire : modification de la convention de mise à disposition d'un ingénieur principal

7. QUESTIONS DIVERSES